

## Nos membres publient

Par solidarité avec ses membres, la Société de généalogie de Québec offre, sous cette rubrique, un **espace publicitaire gratuit** aux auteures et auteurs satisfaisant les trois conditions suivantes :

1. être membre en règle de la Société ;
2. avoir fait don à la Société d'un exemplaire de leur œuvre à caractère généalogique ou historique ;
3. fournir une présentation (maximum 100 mots) de leur œuvre, telle qu'ils souhaitent la voir paraître dans les pages de **L'Ancêtre**, en indiquant le nom de l'auteur, le titre de l'œuvre, le lieu, la maison et l'année d'édition, le nombre de pages, l'endroit de mise en vente, le prix et les frais postaux.

N. B. : La revue **L'Ancêtre** se réserve le droit de modifier le contenu soumis par l'auteure ou l'auteur .

### Exemple (fictif) :



**CANUEL, Marie. Recensement 1851, comté de Portneuf: noms, professions, adresses, état civil, religion, etc., Cap-Santé, les éditions Donnacona, 2009, 255 p.**

(Courte description du contenu du volume)

En vente chez l'auteure,  
1452, rue du Golf, Québec (Québec) G1Y 3H5  
23 \$ + 7 \$ frais de poste et manutention.

Pour paraître dans **L'Ancêtre**, un avis devra nous parvenir au plus tard :

- le 1<sup>er</sup> septembre pour parution en décembre ;
- le 1<sup>er</sup> décembre pour parution en mars ;
- le 1<sup>er</sup> mars pour parution en juin ;
- le 1<sup>er</sup> juin pour parution en septembre.

Envoyez vos demandes à [lancetre@sgq.qc.ca](mailto:lancetre@sgq.qc.ca) au nom de Diane Gaudet.

## Rassemblements de familles

**L'Ancêtre** publie, sur demande d'un membre de la SGQ, les avis de rassemblements d'associations de famille dûment constituées ou l'invitation d'un membre qui veut en former une nouvelle. Vous devez nous faire parvenir un court texte (maximum 100 mots) renfermant :

- les renseignements au sujet de la tenue de cette assemblée ;
- le blason de votre famille, s'il y a lieu.

N. B. : La revue **L'Ancêtre** se réserve le droit de modifier le contenu soumis par l'auteure ou l'auteur.

Pour paraître dans **L'Ancêtre**, un avis devra nous parvenir au plus tard

- le 1<sup>er</sup> septembre pour parution en décembre ;
- le 1<sup>er</sup> décembre pour parution en mars ;
- le 1<sup>er</sup> mars pour parution en juin ;
- le 1<sup>er</sup> juin pour parution en septembre.



Envoyez vos demandes à [lancetre@sgq.qc.ca](mailto:lancetre@sgq.qc.ca) au nom de Diane Gaudet.